

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Présents :	15	SOHIER Benoît, DAUCE Jean-Luc, FAISANT Catherine, DUPE Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle, NIVOLE Christophe, DELACROIX Jean-Yves, GUYOT Sylvie, GAUTIER Manuel, HOCDE Mickaël, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, BASLE Odile, BEARNEZ Mélanie, CORBE Régis
Absents excusés:	3	FAISANT Catherine (donne pouvoir à GUYOT Sylvie), LOISEAU Cécile (donne pouvoir à SOHIER Benoit), LOUAZEL Eric (donne pouvoir à LOMAKINE Brigitte)
Absents:	5	ROBE Peggy, CRENN-MONNIER Pauline, COMBES Léa, FRABOULET Michel
Nombre total de conseillers	23	
Points à l'ordre du jour		Décisions du conseil
D2025_51	•Budget principal- décision modificative n°1	unanimité
D2025_52	•Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par GRDF- année 2025	unanimité
D2025_53	•Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel pour la structure France Services itinérante entre les communes de Plouasne et de Saint-Domineuc	unanimité
D2025_54	•Résultat du concours des maisons fleuries	unanimité
D2025_55	•Convention départementale pour l'aménagement de la route départementale n°13 en agglomération et l'aménagement de quatre plateaux ralentisseurs	unanimité
D2025_56	•Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée pour les marchés inférieurs à 25 000 euros - délibération n° 6 du 09.06.2020 (article L2122-22 du CGCT)	unanimité
D2025_57	•Achat de la ruelle Adolphe Guichard	unanimité
D2025_58	•Vente de la parcelle cadastrée Z n°B15	unanimité
D2025_59	•Décisions prises par M. Le Maire en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal pour le droit de préemption urbain (DPU) article L2122-22 du CGCT	unanimité
D2025_60	•Modification du tableau des effectifs	unanimité
D2025_61	•Convention avec la compagnie Ladainha pour l'organisation du festival Vortex du 24 novembre au 1er décembre 2025	unanimité
D2025_62	•Décisions prises par M. Le Maire en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal pour les marchés inférieurs à 25 000 euros- délibéraiton n°6 du 09.06.2020 (article L2122-22 du CGCT)	unanimité